

Du nouveau à la déchetterie **dès le mercredi 3 août 2022** :

Tri séparé du sagex (polystyrène)

La Municipalité a décidé d'effectuer un test de séparation du sagex des autres déchets encombrants jusqu'à la fin de l'année, par la mise à disposition de « BIG BAG » à la déchetterie.

Un bilan à fin 2022 déterminera si cette pratique de tri sera pérennisée les années suivantes.



Comment faire ?

Pour le choix des types de sagex acceptés, merci de tenir compte des indications au verso de cette feuille.

Vous remplirez vous-mêmes le « BIG BAG » disposé vers les sacs du PET.

Les gros morceaux de sagex devront être cassés dans le but d'optimiser le remplissage du « BIG BAG ».

Dimensions tolérées : maximum 50 cm (forme carrée ou en longueur)

Un panneau d'information sera installé devant le « BIG BAG » avec la reprise de toutes les indications à respecter impérativement.

En cas de doute, vous vous adresserez au surveillant qui vous renseignera.

Les sagex non-acceptés devront trouver place dans la Grignoteuse (déchets ménagers) ou dans la benne des déchets encombrants pour les grandes pièces.

LE RESPECT DE LA QUALITE SERA ESSENTIEL :

- uniquement EPS blanc, gris, multicolore
- la matière doit être propre sans scotch, ni plastic

NE PAS RECYCLER PAR CETTE VOIE :

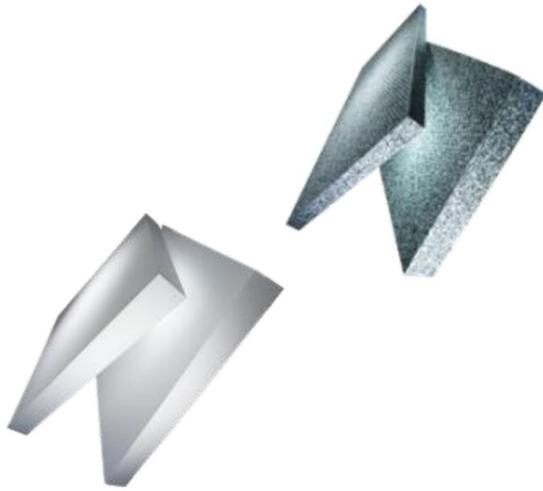
- Emballages alimentaires, barquettes, gobelets
- « Chips » d'emballage
- Emballages entourés de plastic ou du scotch
- Tous matériaux utilisés pour la construction avec trace de béton, peinture, etc.

Voir les détails au verso !

**Consignes de swisspor pour garantir la qualité du recyclage :
pas de « chips », pas de noir ou bleu foncé, pas de scotch, pas de plastic, pas d'emballages alimentaires, etc.**

OUI

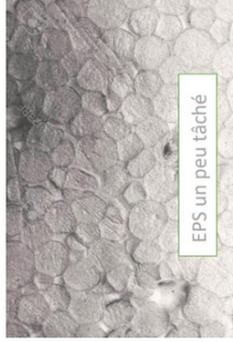
EPS expansé blanc, gris, multicolore



NON



OUI



NON

